



Divorce consentement mutuel et questions

Par Mikedu59

Bonjour à tous

Mon épouse et moi même envisageons un divorce par consentement mutuel.

Nous avons 4 enfants (et notre première fille s'est installée avec son copain).

Chacun de nous deux ne désire pas tirer la corde pour un quelconque problème.

Ma question est celle ci

Est ce que nous pouvons entamer les démarches, et continuer à vivre sous le même toit divorcés le temps bien sûr de pouvoir trouver un nouveau toit

Merci beaucoup pour votre retour

Par ESP

Bonjour

Vous pouvez entamer les démarches, cela est relativement fréquent, mais voyez un avocat, car les magistrats refusent parfois de divorcer par consentement mutuel les époux qui continuent à vivre ensemble.

Par Mikedu59

Merci pour votre réponse

J'ai lu qu'un juge n'intervient plus, sauf à la demande des enfants.

D'après ce que j'ai lu, c'est un notaire qui valide, après avoir bien vérifié qu'il s'est passé 15 jours de la convention. ??

Par ESP

Pas forcément, mais voici la procédure avec avocat et notaire.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10567]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10567
[/url]